

Restauration collective : la loi encourage plus d'approvisionnement en produits équitables

La loi Agriculture et Alimentation, votée le 2 octobre dernier, propose des avancées pour une restauration collective plus responsable et encourage le développement de la part des approvisionnements en produits issus du commerce équitable. Une mesure saluée par les acteurs du secteur.

L'article 24 de la loi indique que d'ici 2022, **50 % des assiettes servies en restauration collective publique devront être constituées de produits de qualité**, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Par ailleurs, la loi incite les cantines publiques à **augmenter la part d'approvisionnement des produits issus du commerce équitable**. Cet article stipule également une obligation de rendre des comptes une fois par an sur les démarches entreprises pour développer l'acquisition de produits équitables.

Ce nouvel article vient compléter [l'article 42](#) de la même loi Agriculture et Alimentation qui entérine l'équivalence des termes « équitable » et « commerce équitable » : **l'utilisation du terme « équitable » dans les dénominations de ventes des produits est désormais conditionnée au respect des fondamentaux du « commerce équitable »**. A noter, que depuis 2014, le commerce équitable est défini par la loi sur l'Economie Sociale et solidaire et peut concerner [les filières internationales](#) comme les [filières locales françaises](#).

Le commerce équitable : un levier pour accélérer la transition écologique et sociale de notre alimentation

Ces nouvelles dispositions répondent à une demande sociétale d'évolution de l'agriculture et de nos modes d'alimentation. **Le commerce équitable garantit des prix rémunérateurs aux producteurs en échange d'un engagement social et environnemental et d'obligation de transparence et de traçabilité.**

Le commerce équitable est ainsi un outil pour accélérer la transition de l'agriculture vers la bio. En garantissant des prix rémunérateurs et des contrats pluri-annuels, les agriculteurs ont les moyens nécessaires pour modifier leurs pratiques et aller vers le bio. Des initiatives existent pour accompagner cette transition. **Ainsi, en 2017, 80% des produits équitables étaient également labellisés bio.**

L'accompagnement de la restauration collective vers une montée en gamme :

- [Le label « Territoires de commerce équitable »](#)

La campagne Territoire de Commerce Équitable accompagne et valorise les actions des collectivités qui s'engagent à intégrer le commerce équitable dans leurs achats publics. A titre d'exemple, Lyon, labellisé « Territoires de Commerce Équitable » depuis 2009, fait figure de précurseur : Depuis **2010, 50% du riz servi dans les cantines scolaires est issu du commerce équitable*** et 100% de la quinoa dans les crèches. Dounia Besson, adjointe au maire de Lyon déléguée à l'économie sociale et solidaire, a d'ailleurs été conviée en

* <http://marches2.lyon.fr/Guidedelacommandepubliquesresponsable.pdf>

septembre dernier à l'ONU pour témoigner à une table ronde sur les thèmes du rôle des villes pour généraliser la consommation responsable.

- **La campagne de mobilisation pour un « [Bonus Cantine Bio & Local](#) » [#LetsBio](#)**

Commerce Equitable France est partenaire de cette campagne lancée par la Fondation pour la Nature et l'Homme, qui entend **accompagner la transformation de la restauration collective**. Cette campagne milite pour l'instauration d'une aide pluriannuelle temporaire (3 ans) permettant d'investir dans la mise en place de ces démarches (matériel, accompagnement, formation, surcoûts) sans augmenter le coût des repas, pour inciter et de soutenir les restaurants collectifs (scolaires, médicaux...) volontaires à introduire des produits biologiques et de qualité issus de productions locales.

A propos de Commerce Equitable France

Créé en 1997, Commerce Équitable France promeut et défend le commerce équitable en France et à l'international, pour accompagner les transitions écologiques et sociales des modes de production et de consommation. Le collectif réunit une trentaine d'organisations françaises du secteur : entreprises engagées, labels, réseaux de distribution, associations de consommateurs et d'éducation à la citoyenneté mondiale, organisations de solidarité internationale et acteurs de la recherche et de l'enseignement. Il agit également pour plus d'équité dans toutes les relations économiques en vue d'encourager la justice sociale, les droits humains et la protection de l'environnement. Plus d'infos sur www.commerceequitable.org

Contact presse :

Mélanie Veillaux

veillaux@commerceequitable.org

01 43 94 72 86